

54-314-109 Département de Meurthe-et-Moselle Commune de LEXY	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF Séance du 13 mars 2025 Tenue à 20 Heures	Nombre de conseillers en exercice : 25 Nombre de conseillers présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21 POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--	---	---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian LENOBLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur ALLIERI Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	255 755,45		271 237,99		255 755,45	271 237,99
Opérations de l'exercice	1 976 287,26	1 913 980,75	3 848 464,40	4 250 296,45	5 824 751,66	6 164 277,20
TOTAUX	2 232 042,71	1 913 980,75	3 848 464,40	4 521 534,44	6 080 507,11	6 435 515,19
Résultats de clôture		-318 061,96		673 070,04		355 008,08
Restes à réaliser	306 845,89	84 000,00			306 845,89	84 000,00
TOTAUX CUMULES	2 538 888,60	1 997 980,75	3 848 464,40	4 521 534,44	6 387 353,00	6 519 515,19
RESULTATS DEFINITIFS						132 162,19

Monsieur ALLIERI Gérard, Maire, se retire et le Conseil Municipal procède au vote.
 Le Conseil Municipal,
 A l'unanimité.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Secau de la Maire

Pour expédition conforme
 Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE
 le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com